

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 11 février 2010.

Présents: QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, LARBI Laurent, PREVOST Yvette.

Absents excusés :

GOUDON Valérie a donné pouvoir à GENREAU François
DURVILLE Julien a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe
CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette
QUARTIER David a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis

Absents excusés sans pouvoir :

DUARTE MACIEL Séverine, DELAGNEAU Béatrice, MATHIEU Daniel.

Secrétaire de séance : PREVOST Yvette

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- Affaire Demoiselle MONNET contre commune de Champlost.
- Paiement de l'architecte concernant le projet de regroupement des écoles.
- Travaux France-Télécom à Vachy.

Après un tour de table, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

ORDRE DU JOUR :

Indemnités du comptable du trésor :

Mme LEBEY, comptable du trésor de Saint-Florentin demande qu'il lui soit octroyé, au titre de conseil, une somme de 360,64 €.

Le conseil vote à l'unanimité.

Scolarisation d'enfants de Champlost à l'école primaire de Saint-Florentin :

Le Maire de Saint-Florentin demande que la commune de Champlost s'acquitte pour les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009 d'une somme de 3181,76 €. Un titre exécutoire a été envoyé par le Trésor Public.

J-L QUERET précise qu'il a adressé un courrier au Maire de Saint-Florentin en lui demandant de joindre à sa requête la délibération du conseil municipal de Champlost autorisant ces enfants à être scolarisés dans une autre commune, avec, à l'appui, le motif de cette dérogation. J-L QUERET a également contacté le trésor public qui lui a répondu qu'avant de faire le titre exécutoire, le Trésor Public aurait du être en possession de la délibération et que, dans le cas où il n'y aurait pas de délibération dans ce sens le titre serait annulé.

Le conseil est d'avis d'attendre de connaître les motifs des dérogations pour se prononcer.

Concernant cette question de dérogation, Julien DURVILLE a chargé Christophe SEILLIEBERT qui le représente lors de cette réunion de demander le nombre d'enfants venant de l'extérieur de Champlost et que les communes d'origine s'acquittent des frais de scolarité. Le responsable de la commission des écoles étant absent, M. le Maire pense que cela concerne au moins trois élèves et va se renseigner auprès de la Directrice. Après un tour de table, le conseil, à l'unanimité, souhaite que les communes dont certains enfants sont scolarisés à Champlost payent les frais de scolarité dont le montant sera fixé lors du prochain conseil puisque ce point sera mis à l'ordre du jour afin qu'une délibération soit prise en ce sens.

Affouages 2010 :

M. le Maire demande qu'une délibération soit prise en ce qui concerne le nombre d'inscrits sur la liste des affouagistes afin de la clôturer, ce nombre est de 197.

Le conseil vote à l'unanimité.

Prime de stage :

M. le Maire informe que la jeune fille qui a fait un stage de secrétariat à la mairie du 4 au 29 janvier a donné plus que satisfaction tant par son assiduité que par son envie de bien faire et a ainsi rendu de nombreux services durant son temps de présence. Il demande donc qu'il lui soit alloué une prime afin de la récompenser.

Le conseil vote à l'unanimité une prime de 300,00 €

Bureau de vote pour les élections régionales :

M. le Maire demande que soient constitué les bureaux de vote pour les élections régionales. Les conseillers présents s'inscrivent, les autres seront contactés par la secrétaire de Mairie.

Subventions extérieures :

Comme tous les ans plusieurs associations ou organismes extérieurs à la commune ont fait une demande de subvention. Toutes les demandes en notre possession ont été étudiées en sachant que le conseil n'attribue une subvention que si des personnes ou des enfants de la commune sont concernés.

Affaire demoiselle Monnet contre commune de Champlost :

Le Tribunal Administratif de Dijon demande au Maire de lui faire parvenir une délibération l'habilitant à représenter la commune et à la défendre dans cette affaire.

A l'unanimité, le conseil municipal prend une délibération en ce sens.

Paiement des sommes dues à M.CANET architecte :

Le maire explique au membres du conseil municipal que le budget 2010 n'est pas encore voté, ainsi que dépenses en investissement ne peuvent être honorées sauf dans le cas d'une délibération spécifique.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

Travaux France-Télécom rue du lavoir :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise pour autoriser les travaux relatifs au réseau France-Télécom rue du lavoir à Vachy.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements concernant les colis de Noël :

Le maire fait part des remerciements de deux personnes à l'occasion des colis de Noël.

Achat d'une saleuse :

La commune a fait l'achat d'une saleuse plus performante et plus économique en sel. Cet achat d'un montant de 1453,14 € TTC a été effectué avec l'accord des adjoints et des membres de la commission des finances lors d'une réunion de travail.

Fleurissement de la commune :

Sur proposition du maire, le conseil municipal est d'accord pour continuer de planter des fleurs dans les bacs prévus à cet effet mais demande aux riverains d'entretenir les dites plantations et de les arroser. Concernant le pied des arbres du concassé ou de la gravelle remplacera la terre qui s'y trouve actuellement.

Curage de la lagune :

Comme l'a demandé le Directeur de l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie, la commune est dans l'obligation de curer la lagune (ce qui précise-t-il aurait du être fait depuis plusieurs années)

Des contacts ont donc été pris auprès des services compétents (DDEA, IDEA, Police de l'Eau) par François GENREAU et Jean-Louis QUERET.

Il s'avère que la solution la moins onéreuse pour la commune est l'épandage des boues. Les analyses s'étant révélées compatibles avec une agriculture de qualité les Services de l'Etat et l'Agence de l'Eau ont donné leur accord. Un agriculteur de la commune ayant mis à disposition 7,5 ha, le processus a donc été engagé.

La M.C.E.A (Mission de Coordination des Epanchages en Agriculture) a donné la marche à suivre et, pour l'étude du plan d'épandage, a fourni une liste des entreprises spécialisées.

La municipalité en a retenu quatre (la SAUR, la SESAER-PE, la SEDE Environnement du « groupe VEOLIA » et TERRALYS) Les trois premières ont rencontré Jean-Louis QUERET et François GENREAU, la quatrième doit venir le 23 février. Déjà, au vu des documents présentés et de la visite sur le terrain, il s'avère que la technique dite du « Radeau » est la plus performante. Ces entreprises, en tant que prestataires de services seront chargées de l'ensemble de l'opération (analyse des boues, constitution du dossier pour le plan d'épandage avec l'agriculteur et les services de l'Etat, curage, épandage).

Certes, le conseil municipal se prononcera en fonction du montant des devis mais aussi en fonction des références de ces entreprises sur des travaux du même type réalisés dans la région et du dossier complet établi par le bureau d'études fixant les objectifs à atteindre.

Réunion de travail du SIRTAVA et du SIVU du Créanton qui s'est tenu à Champlost le 28 janvier salle des associations :

François GENREAU a rendu compte de la réunion présidée par Eric COQUILLE, président du SIRTAVA en présence de maires des communes adhérentes et des représentants du conseil syndical du SIVU. Les thèmes retenus étaient l'aide pouvant être apportée aux communes par l'intermédiaire du CONTRAT GLOBAL.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux)

Et le PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)

Sonneries des cloches pour les enterrements et mariages civils :

François GENREAU a retrouvé dans les archives municipales deux délibérations demandant à ce que les cloches sonnent pour de tels événements, aucune suite, apparemment, n'a été donnée par les conseils de l'époque.

L'église étant un bâtiment communal, l'entretien et la sonnerie des cloches étant à la charge de la commune, il semble normal que les cloches sonnent aussi bien pour les cérémonies religieuses que civiles puisque tous les contribuables participent par leurs impôts locaux à l'entretien de cet édifice.

La municipalité se renseignera sur les démarches à accomplir tant auprès de la Préfecture que de l'Evêché.

Manœuvre des pompiers le 14 février :

A la demande du maire, les pompiers de la commune commenceront leur manœuvre par la vérification du bon écoulement des eaux dans les buses servant d'exutoire pour les eaux pluviales de la D 905 sur les propriétés d'Olivier DELAGNEAU et François-André MOREL. Les riverains ont été avertis par lettre et priés de nettoyer le lit du ru de Bailly.

Rappel concernant l'obligation de se raccorder aux réseaux d'eaux usées :

L'article 1331-1 du code de la Santé Publique modifié par la loi N°2007-1824 du 25 décembre 2007 art 71 impose aux particuliers de se raccorder dans un délai de deux ans (des précisions seront apportées dans la « petite gazette de Champlost » afin que tous les habitants soient avertis.

Interdiction du traitement des berges et du lit des ruisseaux, ainsi que des fossés arrivant directement aux ruisseaux :

La loi sur l'Eau interdit de telles pratiques et la Police de l'Eau chargera les gardes de dresser Procès Verbal aux contrevenants.

Intercommunalité :

Le maire, Jean-Louis QUERET a fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à Seignelay sur la future Intercommunalité regroupant une partie du canton de Seignelay et de Briennon-sur-Armançon. Des groupes de travail par thème seront mis en place.

Prochaines réunions le vendredi 5 mars à la mairie de Mercy et le vendredi 19 mars à la mairie du Mont Saint Sulpice (thèmes retenus : voirie et environnement....)

Maison ZOOL-GRASSER :

François GENREAU a pris rendez-vous avec Maître MERCIER, Notaire à Briennon-sur-Armançon le mercredi 17 février à 11H pour étudier le dossier et en particulier les problèmes de bornage des parcelles litigieuses, Jean-Louis QUERET l'accompagnera.

Rebouchage des trous dans le portail de l'Eglise de VACHY :

L'architecte des monuments de France, M. Antoine LERICHE avait demandé à l'ancien conseil présidé par Michel DELAGNEAU de faire le nécessaire auprès de la DRTP. En effet, cette entreprise, qui avait placé des guirlandes en perçant des trous dans le porche en pierre de taille sans être autorisée par le conseil municipal (la chapelle à cette époque était en réfection avec des fonds publics sous la direction de l'architecte des monuments de France). Il semble qu'aucune suite n'ait été donnée à cette demande malgré le souhait du conseil municipal.

Quoiqu'il en soit les trous n'étant pas rebouchés, il paraît impératif de le faire car par ces temps de gel et de dégel, ces trous risquent d'éclater. Le Maire va se renseigner sur la démarche à suivre pour que ce rebouchage se fasse dans des conditions compatibles avec le cahier des charges imposé par les monuments historiques.

Vendredi 12 mars 2010 à 20h30 salle des associations conférences de F.GAND sur les femmes dans la Résistance dans l'Yonne :

La SAHVCB et l'Amicale du souvenir à l'origine de cette manifestation organiseront une exposition sur la vie quotidienne des habitants de votre région entre 1939 et 1945.

Nuisances salle des fêtes :

Yvette PREVOST fait part d'un article paru dans l'Yonne Républicaine concernant les nuisances occasionnées par les festivités dans la salle des fêtes de Chablis. Le Maire de cette commune exige qu'un chèque de caution d'un montant de 300€ soit déposé en même temps que le chèque de caution de la salle des fêtes, compte tenu du contexte actuel de Champlost (collectif des riverains). Le Maire va se renseigner si cela est possible.

Association foncière :

Daniel BREUILLE-MARTIN fait part de la réunion qui s'est tenue en mairie le mercredi 10 février concernant l'Association foncière. Les membres sont maintenant au complet. Reste à élire un bureau parmi ces huit agriculteurs. Quatre ont été nommés par la commune Yves DELAGNEAU, Philippe ROUSSEAU, Yves RAPHAEL, Jean-Marie LANGLOIS et quatre membres sont désignés par la Chambre d'Agriculture Jean LENFANT, Marc VANCAYSEELE, Bernard DELAGNEAU, André YTHIER.

Jusqu'en 2007, la commune versait une subvention de 763 €. L'Association Foncière n'ayant plus de bureau et ne réalisant aucun aménagement sur les chemins lui appartenant. Le conseil municipal avait décidé d'arrêter tout octroi de subvention. En outre, se posait la question de savoir si les subventions publiques pouvaient servir à entretenir le domaine privé des agriculteurs.

La séance est levée à 0H45

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 16 février 2010, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUERET**